



Mairie de Tenteling

4 rue Principale 57980 Tenteling
Tél : 03 87 02 51 80
Fax : 03 87 02 44 16
Internet : tenteling.fr
E-mail : contact@tenteling.fr

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

26 juin 2026

Sous la Présidence de M. KLEIN Ralph, Maire

Présents : MM. HAUSER, LAUER, MANDIS, WILLMANN, ROSENKRANZ, COCCIOLONE,
KLINK
Mmes COCCIOLONE, FLAUS, KIHLE, LAUER, ARAUJO, HELL

Absents excusés : Mme HOFF Sylvie avec procuration à Mme COCCIOLONE

Monsieur le Maire, propose de rajouter le point 8 « Subvention diverse » à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette modification.

Le Conseil adopte le Procès-Verbal de la réunion du 17 avril 2026, à l'unanimité des membres présents et désigne Mme MARTON comme secrétaire de séance.

1° Projet Bornes Electriques E55C

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Société « E55C » qui propose l'implantation de 4 bornes de recharge électrique afin d'accompagner le développement de la mobilité électrique sur le territoire communal. Les emplacements identifiés lors d'une récente visite avec le commercial se situeraient :

- Au restaurant « Le Moulin » ;
- Sur le parking de l'église St-Pierre ;
- Au clos des Saules ;
- Sur la placette publique à Ebring.

Les équipements proposés sont des bornes de recharge en courant alternatif (AC) d'une puissance de 22 kW, particulièrement adaptées aux besoins des usagers en centre-ville, sur les parkings publics et des lieux de stationnement de moyenne durée. Chaque station est équipée de deux points de charge accessible à tous les véhicules électriques.

Le Maire explique que ces modèles proposés ne nécessitent aucun investissement d'infrastructure de la part de la commune. L'ensemble des études, équipements, travaux

d'installation, raccordements, exploitation et opérations de maintenance sont financés et pris en charge par la société « E55C ».

Seul coût supporté par la commune concerne l'abonnement du contrat d'énergie associé aux bornes (environ 45€/mois et par borne, soit environ **2 160 € par an**).

A noter que le partenariat sera formalisé par une Autorisation d'Occupation Temporaire portant sur une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, accepte la proposition d'implantation des 4 bornes électriques.

2° Représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT)

Conformément aux dispositions de l'article 1609 C du Code Général des Impôts et de l'article L 5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 C du Code Général des Impôts et de l'article L 5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est créé entre chaque établissement public territorial et les communes situées dans son périmètre, à l'exclusion de la commune de Paris, une commission locale d'évaluation des charges territoriales chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public territorial, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

A noter que l'objectif poursuivi par la CLECT est d'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences en communes et EPCI.

Le Maire annonce la proposition de deux candidats

- KLEIN Ralph (Titulaire)
- COCCIOLONE Francine (Suppléante)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix des 2 candidats.

3° Désignation du délégué auprès de la Mission Locale du Bassin Houiller

Le Maire informe qu'après chaque renouvellement du conseil municipal, il incombe de nommer « un Délégué » représentant la commune au sein de « La mission Locale du Bassin Houiller ».

Ce poste fut attribué lors des mandats précédents à Jules WILLMANN.

Le Maire propose de reconduire ce dernier, comme Délégué représentant la commune de Tenteling-Ebring.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la reconduction de la délégation au sein de « La mission Locale du Bassin Houiller » à celui-ci.

4° Délégation du Conseil Municipal au Maire – Modification de la délibération du 20/03/2026

Le Maire explique que lors du conseil municipal du 20 mars dernier, le Conseil Municipal lui avait accordé certaines délégations pour la durée de ce mandat.

Or, il s'avère, que sur les vingt délégations accordées, deux seraient incomplètes (selon le contrôle de légalité), car aucun montant n'a été indiqué.

Concernant ces deux délégations, le Maire propose de les resoumettre avec indication des montants demandés, à savoir :

- De fixer, dans la limite déterminée de **1 000 €**, les droits de voirie ; de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **10 000 €** ;

Compte tenu de ces précisions, le Maire propose de lui donner délégation pour ces montants dans les deux domaines susvisés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification et les sommes attribuées à cette délibération.

5° Transfère Pouvoirs de police au Président de la CAFPF

Le Maire informe que conformément à l'article L 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de police spéciale relatifs à l'assainissement, la collecte des déchets, les aires d'accueil ou terrain de passage des gens du voyage, la circulation et le stationnement ainsi que la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis dans le

cadre de la compétence voirie et l'habitat sont concernés par un régime de transfert automatique du Maire au président de l'intercommunalité dans un délai de 6 mois à compter de l'élection du Président lorsque ces compétences sont exercées par l'EPCI.

Lors de la précédente mandature, le Président de la CAFPF exerçait les pouvoirs de police spéciale suivants :

- L'assainissement ;
- La collecte des déchets ménagers ;
- Les aires d'accueil et de passage des gens du voyage ;
- L'organisation de la sécurité des manifestations culturelles et sportives dans les établissements communautaires.

Le Maire propose de reconduire le transfert de ces pouvoirs de police au Président de la CAFPF.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le transfert de ces pouvoirs de police.

6° Renouvellement de la Commission des Impôts Directs (CCID)

Le Maire informe que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts directs (CGI), Commission des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du Maire, Président de la commission,
- De 24 personnes, si la population est inférieure à 2 000 habitants (ce qui est notre cas).

Il est proposé l'ensemble du Conseil Municipal, y compris les 2 remplaçants, et rajouté d'anciens membres et administrés, à savoir :

- | | | | |
|--------------|-----------|------------|-------------------------|
| • ARAUJO | Anne | 17/01/1982 | 03 rue de la Fontaine |
| • BRITSCHER | Christine | 21/04/1973 | 22 rue des Roses |
| • COCCIOLONE | Pierre | 22/05/1987 | 29 rue du Grauberg |
| • COCCIOLONE | Francine | 02/12/1961 | 31 rue du Grauberg |
| • FLAUS | Noémie | 20/09/1985 | 32 rue du Grauberg |
| • HAUSER | Hervé | 22/08/1977 | 36 rue des Roses |
| • HELL | Camille | 04/09/1994 | 45 rue de la Libération |
| • HOFF | Sylvie | 11/05/1959 | 27 rue de l'Eglise |
| • KIHLE | Lucienne | 28/09/1954 | 34 rue de la Fontaine |
| • KLINK | Claude | 10/03/1957 | 53 rue de la Libération |
| • LAUER | Céline | 21/07/1979 | 13 rue Principale |

- LAUER Gabriel 04/05/1955 09 rue Principale
- MANDIS Franco 19/01/1961 04 Impasse des Saules
- MEYER Guillaume 02/04/2001 24 rue du Grauberg
- ROSENKRANZ Gilles 20/08/1980 27 rue des Peupliers
- WILLMANN Jules 09/08/1949 11 rue de la Libération
- STIEFFATRE J.Claude 27/01/1947 03 rue de la Libération
- MULLER Guy 04/05/1949 21 rue de l'Eglise
- SCHÖNFELD François 03/12/1962 03 rue des Roses
- BARTHEL Etienne 14/03/1952 20 rue Principale
- BOURRY Alain 09/01/1970 14 rue des Roses
- KIRSCH Christine 07/04/1964 44 rue Principale
- FOLMER Francis 20/12/1944 06 rue des sources
- FLORIS Roméo 24/03/1956 01 impasse des Saules

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste proposée.

7° Ressources Humaines (RH)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la titularisation à compter du 23/05/2026, de M. THILL Mickaël, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial.

A cet effet, il bénéficiera des traitements et indemnités afférents à l'échelon 02 du grade d'Adjoint Technique Territorial, Indice brut 368, Indice Majoré 367, avec un reliquat d'ancienneté de 1 mois et 22 jours complet pour une durée hebdomadaire de 35h00.

Le Maire annonce également l'embauche à compter du 1^{er} juin 2026 de Mme GAUTHIER Amandine, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial suite à la non reconduction du contrat CDD de Mme HETZEL Alexandra.

Mme GAUTHIER Amandine bénéficiera des traitements et indemnités afférents à l'échelon 01 du grade d'Adjoint Technique Territorial, Indice brut 367, Indice Majoré 366 pour une durée hebdomadaire de 30h00.

Le Conseil Municipal en prend acte.

8° Subvention Diverse : (Point Rajouté)

Le Maire informe avoir réceptionné une demande de subvention de l'association « Lieber im Wald » de Farschviller.

Il explique que cette demande fait suite à la soirée du personnel et des élus du samedi 20/06/2026. La préparation du repas et de l'apéro fut organisée et préparée par M. MULLER Christophe, Maire de Farschviller qui détint le lot de chasse n°2 sur notre ban communal. Une participation de 8 € par convive a été proposée correspondant à une subvention de 400 € (sachant qu'une cinquantaine de personnes étaient présentes).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents alloue une subvention de 400 € à l'association « Lieber im Wald » de Farschviller.

9° Divers

a) Point de situation sur les Travaux réalisés ces dernières semaines :

A l'air de jeux d'Ebring : curage du fossé + pose d'une canalisation pour capter les eaux de ruissellement en provenance des champs, coût **22 504 € TTC ;**

Rue de Thédling : reprise de chaussée pleine largeur coût **5 814 € TTC ;**

Rue de Thédling : Travaux de reprise de l'accotement et chambre de tirage suite à sinistre, coût : **1 467 € TTC ;**

Rue du Grauberg : reprise de chaussée pleine largeur en gravillonnage tri couche, coût **4 636 € TTC ;**

A restaurant du Moulin : la création de parkings complémentaires 2 x 10 places, coût **11 970 € TTC.**

b) Travaux prévus prochainement

Suppression de haies et remise en état au cimetière de Tenteling, à cet effet, deux devis furent sollicités :

- PK Paysagiste & Jardin de Ippling, qui propose de faire ces travaux aux prix de 7 500 € TTC ;
- Entreprise Spannagel Denis de Diebling, qui propose de faire ces travaux aux prix de 19 024 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'entreprise PK Paysagiste & Jardin de Ippling, pour un coût de 7 500 € TTC.

Reprise de trottoir et de bordure anti- franchissement suite à un sinistre rue de la Libération, coût 2 316 € TTC. Nous sommes dans l'attente d'une confirmation de l'expert.

c) Formation à l'arrêt cardiaque et utilisation d'un DAE

Notre fournisseur « Schiller France » propose une formation organisée pour les élus et le personnel communal consistant à l'utilisation de nos défibrillateurs (DAE), le coût de cette formation s'élève à 708 € TTC.

A noter qu'une formation sera organisée avant la fin de l'année.

d) Proposition d'un Administré

Ce dernier souhaiterait qu'on revienne sur l'arrêté n°3/2000, réglementant les horaires d'utilisation de certaines machines (tondeuses, perceuses, raboteuses, scie mécanique, etc...) ce dernier propose les horaires suivants en semaine :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Contre actuellement :

Du lundi au vendredi de 14h à 20h et le samedi de 14h à 19h

Le maire demande l'avis du conseil. Celui-ci vote à l'unanimité pour le maintien des horaires actuels.

e) Plan Canicule

Pour ceux qui ne le saurait pas, nous avons mis en place une liste de personnes âgées habitant seules et dont l'objectif était de les contacter téléphoniquement pour voir si tout allait bien et si elles n'avaient besoin de rien. Cette semaine, notre nouvelle recrue Amandine, s'est rendue personnellement aux domiciles de ces personnes afin de s'assurer qu'elles ne manquaient de rien. A noter que cette démarche fut très appréciée par les personnes concernées, et qu'elles remercient la municipalité pour cette prise d'initiative. A savoir également compte tenu des chaleurs excessives, nos ouvriers communaux commencent leur travail dès 6h du matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Le Maire :



